



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 28.09.2021, **Publication répétée:** 24.09.2021, 27.09.2021

Numéro de publication: BH00-0000003705

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Sommation des entreprises individuelles, Voirol Patrick

3. Publication

Organisation concernée:

Voirol Patrick
CHE-107.380.796
1971 Grimisuat

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 28.10.2021

Point de contact:

Registre du commerce du Valais central,
Place du Midi 30, P.O.B. 1176, 1951 Sion,
1950 Sion